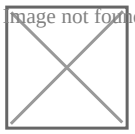

bail /vice cache (nuisance sonore permanente jour /nuit))

Par **mouas**, le **13/04/2013** à **13:02**

bj
j ai prit une location d'une studette de 10m70 non meuble au 1er mars 2013
l ancien locataire s'est charger de la visite et une employer de l 'agence de l 'état des lieux d’entrer
j ai commencer a y dormir vers le 10 mars, a ma surprise un petit bruit , une sorte de vibration ou vrombissement léger venant du sol , se manifeste continuellement jour et nuit et m empêche de m'endormir et me réveille la nuit
au début je pensait que c était dut a la porte qui n était pas calfeutrer et laisser passer le bruit ext .
la journée ce bruit est a peine audible car il est étouffé part les bruit ambiant et surtout part le chantier en construction a -de 100m a cote
mais la nuit je l entend bien et la vibration remonte jusqu’à mon lit et un bourdonnement a mes oreille
mon voisin du dessous a une vmc qu il a couper mais malgré cela la nuisance persiste
j ai donne mon préavis au 20/03/ car je fait de la dépression et je ne supporte pas ce bruit la nuit
j ai payer des frais d agence ou honoraire de 392e pour un loyer de 300+20charge 320e
je sait que l agence a obligation de me garantir la jouissance tranquille des lieux c est pas le cas
,j ai mentionner la raison pour la laquelle je donnais mon préavis dans mon courrier en lettre rar

quelque jour plus tard j ai envoyer un autre lettre en rar pour les les informer de façon officiel de ce problème et du fait que leur intervenant pour chercher cette nuisance sonore ne s était pas manifester car au tel une responsable m avait dit quelle enverrait une équipe et quelle prendrais contact avec moi
aujourd’hui + de 2 semaine plus tard toujours rien ...

je me tourne vers vous pour connaitre [s]mes recours possible[/s] car cette studette est impropre a la location

pui-je réclamer le remboursement des frais d agence !
une indemnité pour le préjudice , la non jouissance tranquille des lieux!

le 10/04/2013 j ai reçu une lettre de l agence soi 3 semaine après mon courrier rar ,m indiquant qui allait envoyer une équipe technique pour rechercher la cause de cette nuisance , je pense qu il n interviendront pas et que cette lettre est pour m endormir car il doivent tenir

compte du préavis qui se termine le 15/06/2013

j envisage de faire dormir des amis pour constater la nuisance et part la suite contacter le nouveau locataire après que je serais parti car je pense qu il vont relouer sans informez le nouveau locataire de cette nuisance.....

cdl

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés